

2.1	Les écoles	36
2.2	Les classes du premier degré	38
2.3	Collèges et lycées : types d'établissement et classes	40
2.4	Collèges et lycées par académie	42
2.5	Collèges et lycées : cycles d'enseignement et classes	44
2.6	La taille des classes dans le second degré	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	56
2.12	Les dispositifs relais en collèges	58
2.13	Les incidents graves déclarés par les établissements publics	60
2.14	L'absentéisme des élèves du second degré	62
2.15	Les réseaux « ambition-réussite » (RAR)	64
2.16	Les réseaux de réussite scolaire (RRS)	66
2.17	Les établissements publics en zones urbaines sensibles	68
2.18	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	70

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'enseignement du premier degré compte, à la rentrée 2010, 53 800 écoles, soit 4 600 de moins qu'en 2001 [1]. Entre 2009 et 2010, cette baisse touche aussi bien le secteur public que le secteur privé (- 0,9 % chacun).

Le nombre d'écoles maternelles continue de baisser dans le secteur public avec 310 écoles en moins. Les écoles maternelles, peu représentées dans le secteur privé (133 écoles sur 5 276), amorcent une légère hausse après neuf années consécutives d'évolution négative. Le nombre d'écoles élémentaires diminue dans le public comme dans le privé (respectivement - 0,4 % et - 0,6 %). À la rentrée 2010, on compte près de 5 000 écoles à classe unique dans le secteur public, soit 10,0 % de l'ensemble [2] [3]. Près des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes.

Les écoles maternelles n'accueillant que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires : ainsi, 80,7 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 46,6 % des écoles élémentaires et 69,9 % des écoles primaires. De même, moins de 1 % des écoles maternelles publiques comptent onze classes ou plus, contre respectivement 14,4 % et 6,0 % des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans le secteur privé, on compte seulement 2,8 % d'écoles à classe unique. 46,8 % des écoles ont entre une et cinq classes (86,5 % des écoles maternelles, 68,7 % des écoles élémentaires et 44,5 % des écoles primaires) et 18,8 % d'entre elles ont onze classes et plus (1,5 % des écoles maternelles et 12,0 % des écoles élémentaires et 19,6 % des écoles primaires).

La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont majoritairement des écoles primaires (soit 92,6 %), plus grandes que dans le secteur public. En effet, plus de la moitié de ces écoles comportent six classes et plus.

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes : les secteurs public et privé ont respectivement 33,4 % et 42,3 % (7,5 % et 18,8 % en France métropolitaine) de leurs écoles comprenant 11 classes et plus. *A contrario*, 27 % d'entre elles dans chacun des secteurs ont entre 1 et 5 classes (en France métropolitaine, 64,7 % des écoles publiques et 46,8 % des écoles privées sont dans ce cas).

Définitions

Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe à plusieurs cours ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles.

- Les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique « Définitions » en 3.1]).

- Les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières.

- Les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères.

- Les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique « Définitions » en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

Classes préélémentaires, élémentaires, ASH et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

Les classes ASH regroupent les CLIS et les CLAD.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04, 11.09.

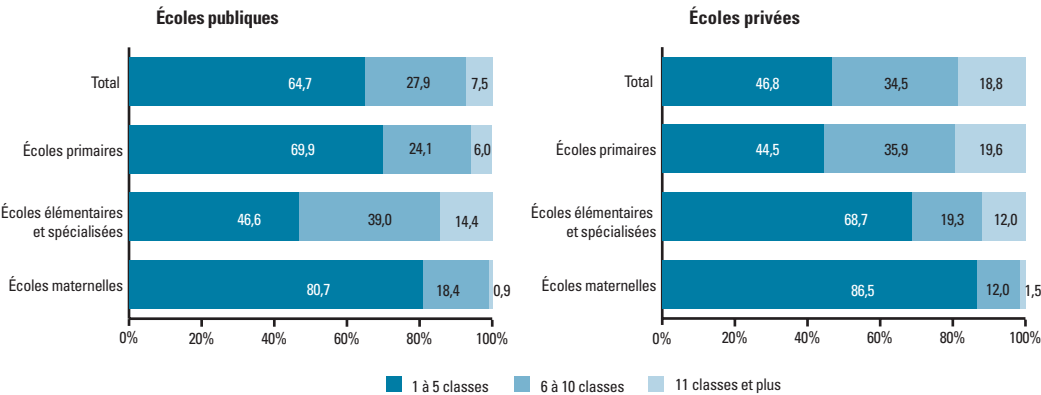
[1] Évolution du nombre d'écoles
(France métropolitaine + DOM)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public										
Écoles maternelles	18 448	18 238	17 948	17 703	17 583	17 250	17 000	16 748	16 366	16 056
Écoles élémentaires	34 279	33 981	33 716	33 452	33 085	33 040	32 928	32 750	32 609	32 466
dont à classe unique	...	...	...	...	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695
Total Public	52 727	52 219	51 664	51 155	50 668	50 290	49 928	49 498	48 975	48 522
Privé										
Écoles maternelles	245	222	199	184	190	160	213	194	131	133
Écoles élémentaires	5 395	5 348	5 324	5 289	5 300	5 217	5 188	5 183	5 174	5 143
dont à classe unique	...	...	...	...	...	118	138	153	136	122
Total Privé	5 640	5 570	5 523	5 473	5 490	5 377	5 401	5 377	5 305	5 276
Total Public + Privé	58 367	57 789	57 187	56 628	56 158	55 667	55 329	54 875	54 280	53 798

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2010-2011
(France métropolitaine + DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total
Public												
1	1 142	2 800	882	4 824	4	9	4	17	1 146	2 809	886	4 841
2	2 148	1 750	2 508	6 406	15	4	13	32	2 163	1 754	2 521	6 438
3	3 769	902	2 607	7 278	45	4	33	82	3 814	906	2 640	7 360
4	3 310	1 101	2 106	6 517	48	7	33	88	3 358	1 108	2 139	6 605
5	2 435	1 970	1 614	6 019	48	34	28	110	2 483	2 004	1 642	6 129
6 à 10	2 746	7 051	3 245	13 042	202	122	150	474	2 948	7 173	3 395	13 516
11 à 15	100	2 139	624	2 863	43	169	70	282	143	2 308	694	3 145
16 et plus	...	266	102	368	1	78	41	120	1	344	143	488
Total Public	15 650	17 979	13 688	47 317	406	427	372	1 205	16 056	18 406	14 060	48 522
Privé												
1	26	53	67	146	0	1	1	2	26	54	68	148
2	27	60	444	531	2	0	1	3	29	60	445	534
3	29	21	565	615	2	1	1	4	31	22	566	619
4	17	11	596	624	2	0	4	6	19	11	600	630
5	10	27	493	530	0	4	2	6	10	31	495	536
6 à 10	15	50	1 729	1 794	1	0	23	24	16	50	1 752	1 818
11 à 15	0	20	652	672	0	0	13	13	0	20	665	685
16 et plus	2	9	275	286	0	2	18	20	2	11	293	306
Total Privé	126	251	4 821	5 198	7	8	63	78	133	259	4 884	5 276

[3] Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2010-2011 (%)
(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Dans le premier degré, le nombre de classes a connu une légère diminution entre la rentrée 1980 et la rentrée 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an, en moyenne, à partir de 1990 [1]. Depuis, le nombre de classes est orienté à la hausse. À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, on compte 282 400 classes, soit une stagnation depuis la rentrée 2008.

Dans le secteur public, le nombre de classes, de l'ordre de 245 300, est stable par rapport à 2009, tandis que dans le secteur privé, il baisse depuis 2008 pour atteindre 37 100 en 2010. Cette baisse s'observe essentiellement dans le préélémentaire et l'ASH.

Le secteur public concentre 86,8 % des classes : 88,2 % des classes préélémentaires, 86,0 % des classes élémentaires et 92,3 % des classes d'ASH. Les classes préélémentaires représentent 35,4 % des classes dans le secteur public contre 31,2 % dans le privé [2].

En 2010, le nombre moyen d'élèves par classe se stabilise, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, par rapport à la rentrée 2009 [3]. La taille des classes en préélémentaire est de 25,7 élèves dans le secteur public et de 27,0 dans le privé. Elle est proche de 23 élèves par classe en élémentaire, quel que soit le secteur d'enseignement.

Près des deux tiers des classes élémentaires publiques accueillent entre 20 et 24 élèves contre 39,6 % des classes préélémentaires [4]. Ces dernières sont effectivement plus chargées, avec 55,1 % des classes de plus de 25 élèves.

Dans le secteur privé, 44,0 % des classes de niveau élémentaire ont de 20 à 24 élèves. Plus des deux tiers des classes préélémentaires accueillent plus de 25 élèves, dont 5,8 % ont plus de 35 élèves.

Dans l'enseignement relevant de l'ASH, la majorité des classes, tous secteurs confondus, comprend moins de 15 élèves.

Définitions

Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe à plusieurs cours ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique « Définitions » en 3.1]) ;
 - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
 - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
 - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique « Définitions » en 3.1]).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation et d'intégration scolaire (voir « Définitions » en 3.1).

Classes préélémentaires, élémentaires, ASH et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

Les classes ASH regroupent les CLIS et les CLAD.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04, 11.09.

[1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		1980	1990	1999	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Public	Écoles maternelles	59 758	70 538	71 087	70 808	68 803	67 569	66 457	65 839	65 032
	Écoles élémentaires et spécialisées	194 862	179 177	172 906	173 537	175 667	177 161	178 632	179 376	180 251
	dont classes uniques	11 449	7 667	5 616	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695
	Total	254 620	249 715	243 993	244 345	244 470	244 730	245 089	245 215	245 283
Privé	Écoles maternelles	1 081	1 380	973	-	542	889	790	453	453
	Écoles élémentaires et spécialisées	37 201	37 037	36 202	-	36 625	36 415	36 547	36 762	36 702
	dont classes uniques	347	215	-	-	118	138	153	136	122
	Total	38 282	38 417	37 175	37 106	37 167	37 304	37 336	37 215	37 155
Public + Privé		292 902	288 132	281 168	281 451	281 637	282 034	282 425	282 430	282 438

(1) Les classes préélémentaires dans des écoles primaires sont comptabilisés dans les lignes « Écoles élémentaires et spécialisées ».
Lecture - À la rentrée 2010, les écoles maternelles publiques comportent 65 032 classes préélémentaires. Les écoles élémentaires et spécialisées publiques comportent 180 251 classes préélémentaires, élémentaires ou d'ASH.

[2] Nombre de classes selon les niveaux de la classe
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		2006	2007	2008	2009	2010
Public	Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184	86 869	86 788
	CP-CM2	152 448	153 030	153 985	154 221	154 359
	ASH	5 080	5 058	4 920	4 125	4 136
	Total	244 470	244 730	245 089	245 215	245 283
Privé	Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820	11 654	11 593
	CP-CM2	25 080	25 067	25 082	25 196	25 218
	ASH	350	384	435	365	344
	Total	37 167	37 304	37 336	37 215	37 155
Public + Privé	Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004	98 523	98 381
	CP-CM2	177 528	178 097	179 067	179 417	179 577
	ASH	5 430	5 442	5 354	4 490	4 480
Total Public + Privé		281 637	282 034	282 425	282 430	282 438

Lecture - Dans les écoles maternelles et primaires publiques, on compte 86 788 classes préélémentaires à la rentrée 2010.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon les niveaux de la classe
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		1980	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Public	Classes préélémentaires	30,1	27,9	26,1	25,9	25,8	25,8	25,5	25,7
	CP-CM2	23,6	22,5	22,5	22,6	22,7	22,6	22,6	22,7
Privé	Classes préélémentaires	29,9	27,1	27,6	27,3	26,9	26,7	27,1	27,0
	CP-CM2	26,2	24,5	22,8	22,9	23,1	23,0	22,9	22,9
Public + Privé	Classes préélémentaires	30,1	27,8	26,3	26,1	25,9	25,9	25,7	25,8
	CP-CM2	23,9	22,8	22,5	22,6	22,7	22,7	22,7	22,7

[4] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves en 2010-2011 (%)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nbre moyen d'élèves/classe
Public	Classes préélémentaires	0,6	4,6	39,6	47,7	5,1	2,2	100,0	86 788	25,7
	CP-CM2	2,7	11,6	63,0	22,6	0,1	0,0	100,0	154 359	22,7
	ASH	99,6	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	4 136	9,9
	Total	3,6	8,9	53,7	31,1	1,9	0,8	100,0	245 283	23,5
Privé	Classes préélémentaires	3,0	6,4	23,9	43,3	17,5	5,8	100,0	11 593	27,0
	CP-CM2	5,8	13,8	44,0	35,1	1,2	0,1	100,0	25 218	22,9
	ASH	96,5	0,6	2,6	0,0	0,3	0,0	100,0	344	9,2
	Total	5,8	11,4	37,3	37,4	6,3	1,9	100,0	37 155	24,0
Public + Privé		3,9	9,2	51,5	31,9	2,5	0,9	100,0	282 438	23,6

Présentation

Le nombre d'établissements du second degré, 11 400 à la rentrée 2010, varie peu depuis 2000 [1]. Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente. Dans le même temps, le nombre de collèges continue de croître. Dans le secteur privé, le nombre d'établissements diminue jusqu'en 2002 puis se stabilise. Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé ; les lycées et les LP y sont les mieux représentés : 40 % d'entre eux sont privés contre 25 % des collèges.

Le nombre global de classes (235 800) des établissements publics et privés est stable à la rentrée 2010 après avoir diminué pendant sept ans [2]. Les classes sont plus nombreuses que l'an passé dans les lycées du secteur public comme du secteur privé. Par ailleurs, le nombre de classes des collèges et des lycées professionnels continue de décroître faiblement dans le secteur public, à l'inverse du secteur privé.

Le nombre moyen d'élèves par classe dans les établissements des secteurs public et privé évolue peu au cours de ces dix dernières années. [3]. Les élèves des classes de collèges semblent très légèrement plus nombreux qu'il y a quatre ans. Les lycées professionnels ont en moyenne des classes un peu plus allégées depuis dix ans. Dans les classes des lycées d'enseignement général et technologique du secteur public, les élèves demeurent plus nombreux que dans celles du secteur privé, avec trois élèves de plus en moyenne par classe. Il en est de même dans les lycées professionnels avec un élève de plus. Dans les collèges publics, au contraire, les classes comptent presque deux élèves de moins que dans celles des collèges privés.

Définitions

Établissements du second degré

Les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Nombre moyen d'élèves par classe

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

Lycées

Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents (établissements du second cycle ayant à la fois de l'enseignement général et/ou technologique et de l'enseignement professionnel).

LP

Lycées professionnels.

EREA

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré
(France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2009 2010	2010 2011
Public										
Collèges	3 372	4 143	4 891	4 939	5 019	5 082	5 128	5 220	5 261	5 253
LP	906	1 150	1 353	1 397	1 362	1 177	1 108	1 050	990	973
Lycées	1 203	1 171	1 134	1 155	1 294	1 474	1 513	1 551	1 571	1 576
EREA	nd	nd	nd	82	82	82	80	80	80	80
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 573	7 757	7 815	7 829	7 901	7 902	7 882
Privé										
Collèges	1 810	1 294	1 757	1 866	1 814	1 801	1 808	1 790	1 756	1 765
LP	1 300	1 642	978	884	809	691	647	658	663	664
Lycées	1 899	1 676	1 194	1 206	1 290	1 222	1 102	1 074	1 056	1 064
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 956	3 913	3 714	3 557	3 522	3 475	3 493
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 529	11 670	11 529	11 386	11 423	11 377	11 375

(1) Données France métropolitaine (hors DOM).

[2] Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement
(France métropolitaine + DOM)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public										
Collèges	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628	107 985	107 177	106 530	106 971	106 733
LP	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422	22 660	22 580	22 461	21 885	21 658
Lycées	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999	56 827	56 524	55 878	55 707	55 924
EREA	1 121	1 056	1 059	1 047	980	974	967	946	933	944
Total Public	196 090	196 365	194 997	192 650	190 029	188 446	187 248	185 815	185 496	185 259
Privé										
Collèges	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019	25 867	25 854	25 901	25 930	26 018
LP	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361	6 100	6 344	6 422	6 328	6 500
Lycées	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628	17 773	17 999	18 161	17 980	18 061
Total Privé	50 115	50 293	50 237	50 285	50 008	49 740	50 197	50 484	50 238	50 579
Total Public + Privé	246 205	246 658	245 234	242 935	240 037	238 186	237 445	236 299	235 734	235 838

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement
(France métropolitaine + DOM)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public										
Collèges	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3	23,3	23,3	23,4	23,5	23,6
LP	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1	19,7	19,4	19,0	18,9	19,1
Lycées	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3	27,0	26,9	26,8	26,8	26,8
EREA	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1	11,1	11,3	11,0
Privé										
Collèges	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8	24,8	25,1	25,1	25,2	25,4
LP	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9	19,0	18,4	17,8	18,0	17,9
Lycées	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8	23,8	23,6	23,5	23,9	23,8
Public + Privé										
Collèges	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,8	23,8	24,0
LP	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9	19,6	19,2	18,8	18,7	18,8
Lycées	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5	26,3	26,1	26,0	26,1	26,1
EREA	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1	11,1	11,3	11,0

Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 400 à la rentrée 2010, dont 350 dans les DOM (3 %) [1]. Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes.

Six établissements sur dix sont des collèges [2]. Clermont-Ferrand est l'académie dont la proportion de collèges est la plus grande (69 %). En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges mais une offre de lycées privés plus importante. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) sont plus nombreux que les lycées professionnels mais les différences entre académies sont très fortes [3]. Il y a presque parité dans quatre académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon), voire un nombre de LEGT inférieur à celui des lycées professionnels à Besançon. En revanche, les LEGT sont deux fois plus nombreux pour six académies (Corse, Dijon, Nice, Strasbourg, Guyane et La Réunion) et même trois fois plus dans les académies d'Île-de-France.

80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

En France métropolitaine, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé [1]. Leur poids atteint 46 % des établissements dans les académies de Nantes et Rennes, 44 % à Paris. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (67 % contre 51 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est la même dans les deux secteurs.

Définitions

Établissements du second degré

Sont retenus ici uniquement les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

LEGT

Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

LP

Lycées professionnels.

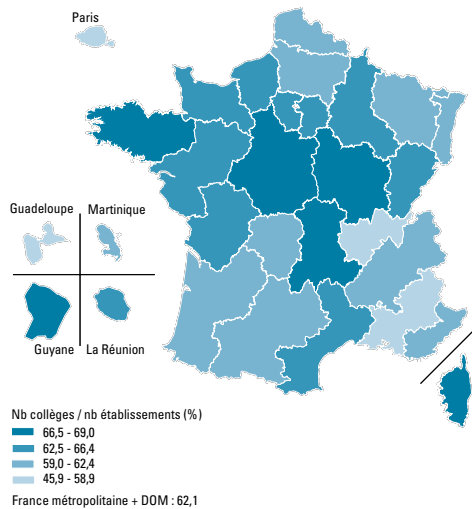
EREA

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

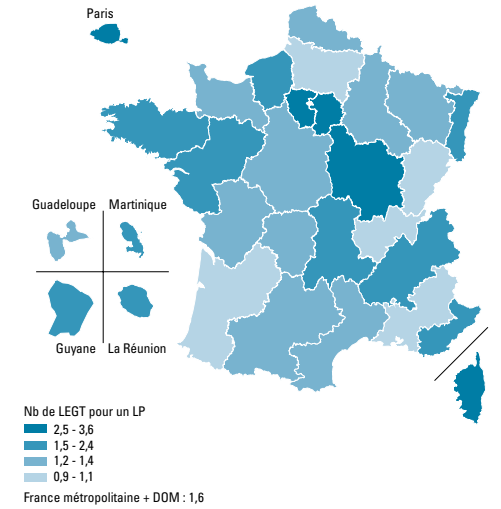
[1] Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM)

Académies	Public					Privé				Public + Privé	Part du privé (%)
	Collèges	LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total		
Aix-Marseille	210	47	60	3	320	75	63	63	201	521	38,6
Amiens	173	44	44	2	263	43	24	27	94	357	26,3
Besançon	114	24	29	2	169	37	18	9	64	233	27,5
Bordeaux	252	61	70	5	388	90	47	42	179	567	31,6
Caen	148	24	41	3	216	54	23	27	104	320	32,5
Clermont-Ferrand	139	22	31	3	195	61	13	24	98	293	33,4
Corse	29	4	9	1	43	2	0	2	4	47	8,5
Créteil	349	39	130	3	521	75	17	49	141	662	21,3
Dijon	160	18	43	3	224	28	8	22	58	282	20,6
Grenoble	243	41	81	4	369	91	43	63	197	566	34,8
Lille	326	93	86	6	511	118	26	63	207	718	28,8
Limoges	77	19	23	1	120	11	5	8	24	144	16,7
Lyon	209	53	68	3	333	104	55	58	217	550	39,5
Montpellier	198	28	51	2	279	66	35	34	135	414	32,6
Nancy-Metz	228	46	60	4	338	44	31	38	113	451	25,1
Nantes	242	38	65	4	349	169	43	83	295	644	45,8
Nice	142	20	39	-	201	40	19	46	105	306	34,3
Orléans-Tours	232	39	50	3	324	58	23	31	112	436	25,7
Paris	112	30	73	4	219	66	16	90	172	391	44,0
Poitiers	160	34	41	4	239	47	10	20	77	316	24,4
Reims	131	30	38	2	201	31	10	16	57	258	22,1
Rennes	212	38	60	5	315	173	30	61	264	579	45,6
Rouen	167	29	48	2	246	34	13	23	70	316	22,2
Strasbourg	148	16	53	1	218	30	19	25	74	292	25,3
Toulouse	236	51	72	3	362	84	40	46	170	532	32,0
Versailles	424	50	145	7	626	110	20	77	207	833	24,8
France métropolitaine	5 061	938	1 510	80	7 589	1 741	651	1 047	3 439	11 028	31,2
Guadeloupe	45	7	16	-	68	9	9	6	24	92	26,1
Guyane	28	5	8	-	41	3	0	2	5	46	10,9
Martinique	43	10	13	-	66	6	2	6	14	80	17,5
La Réunion	76	13	29	-	118	6	2	3	11	129	8,5
DOM	192	35	66	-	293	24	13	17	54	347	15,6
France métr. + DOM	5 253	973	1 576	80	7 882	1 765	664	1 064	3 493	11 375	30,7

[2] Part des collèges dans les établissements du second degré par académie à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM)



[3] Représentation des LEGT par rapport aux LP par académie à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les établissements du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes du premier cycle dans les collèges, du second cycle général et technologique dans les lycées et du second cycle professionnel dans les LP [1]. Il existe cependant des singularités. Des élèves de niveau collège, principalement en classe de troisième, sont scolarisés dans les lycées professionnels (4,1 % dans le secteur public et 6,7 % dans le secteur privé). Environ un élève sur dix suit un enseignement professionnel dans un lycée général et/ou technologique ce qui révèle l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréats (STS ou CPGE) dispensés dans les lycées concernent un élève sur sept. L'enseignement adapté est présent dans les collèges (essentiellement les collèges publics) et dans les EREA. Ces derniers, de par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »).

Dans le secteur public, accompagnant les évolutions démographiques des effectifs de collèges, le nombre de classes dans le premier cycle a fortement baissé entre 2000 et 2008. Il remonte légèrement en 2009 et reste stable cette année [2]. En revanche, la baisse du nombre de classes dans le second cycle général et technologique public, amorcée en 2003, se poursuit en 2010. Par ailleurs, dans le second cycle professionnel, ce nombre augmente faiblement. Dans le secteur privé, le nombre de classes varie peu dans les deux cycles.

Depuis une dizaine d'années, le nombre moyen d'élèves par classe présente une relative stabilité dans le premier cycle et le second cycle général et technologique [3]. Toutefois, dans le secteur privé, cet indicateur a une légère tendance à augmenter durant cette même période. C'est dans les années quatre-vingt-dix que le nombre moyen d'élèves par classe du second cycle général et technologique a été le plus élevé. Dans le second cycle professionnel, la taille des classes s'est stabilisée à la rentrée 2009, après avoir sensiblement baissé ces dernières années.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement quel que soit le type d'établissement dans lequel il est implanté. Aussi cet indicateur ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement (collège, LP, LEGT).

Lycées

Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

LP

Lycées d'enseignement professionnel.

CLIPA

Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

DIMA

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

UPI-ULIS

Unités pédagogiques d'intégration remplacées en 2010 par les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Enseignement adapté

Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA) qui ont succédé aux Sections d'éducation spécialisée (SES). Voir 4.19.

EREA

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1^{er} cycle aux classes post-bac.

[1] Répartition des élèves selon le type d'établissement et le cycle d'enseignement en 2010-2011
(y compris post-bac) (%)
(France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 nd degré
Public								
Collèges	96,5	3,5	0,0	0,0	0,0	100	2 519 069	2 519 069
LP	4,1	0,0	94,0	1,1	0,8	100	412 494	409 272
Lycées	0,4	0,0	10,6	74,2	14,8	100	1 497 288	1 275 247
EREA	9,1	34,6	54,3	1,5	0,5	100	10 395	10 340
Total Public	55,3	2,1	12,4	25,1	5,1	100	4 439 246	4 213 928
Privé								
Collèges	99,0	0,6	0,1	0,3	0,0	100	660 611	660 209
LP	6,7	0,1	86,6	0,6	6,0	100	116 012	109 045
Lycées	2,5	0,1	12,2	71,3	13,9	100	430 010	370 034
Total Privé	55,7	0,3	12,7	25,7	5,6	100	1 206 633	1 139 288

(1) Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux 4 et 5.
(2) Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau 3.
Lecture : 94 % des élèves de lycées professionnels suivent un second cycle professionnel. 12,4 % des effectifs du secteur public sont en second cycle professionnel.

[2] Évolution du nombre de classes selon le cycle d'enseignement

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM					
	1970 1971	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2000 2001	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public (1)										
1 ^{er} cycle (2)	85 534	108 080	102 100	103 837	108 890	101 848	101 262	100 771	101 364	101 399
SES/SEGPA	nd	nd	nd	8 188	8 582	7 692	7 499	7 321	7 199	6 872
2 nd cycle professionnel	20 003	24 702	23 157	26 632	27 952	28 608	28 719	28 927	28 559	28 878
2 nd cycle général et technologique	22 839	29 792	40 139	40 334	41 947	41 527	40 960	40 000	39 486	39 127
Total Public	128 376	162 574	165 396	178 991	187 371	179 674	178 439	177 019	176 608	176 275
Privé										
1 ^{er} cycle (2)	20 399	25 250	26 691	26 671	26 999	26 456	26 465	26 464	26 470	26 538
SES/SEGPA	nd	nd	nd	262	262	295	298	301	318	329
2 nd cycle professionnel	8 199	8 202	7 574	7 728	7 867	8 036	8 169	8 301	8 116	8 242
2 nd cycle général et technologique	7 801	10 892	12 764	12 161	12 332	12 377	12 434	12 470	12 313	12 332
Total Privé	36 399	44 344	47 029	46 822	47 460	47 163	47 366	47 536	47 217	47 440
Total Public + Privé	164 775	206 918	212 425	225 812	234 831	226 837	225 805	224 555	223 825	223 715

(1) Y compris EREA à partir de 2000.
(2) Y compris DIMA, CLIPA, UPI-ULIS.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM					
	1970 1971	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2000 2001	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public (1)										
1 ^{er} cycle (2)	26,4	23,4	24,3	24,1	24,1	24,0	23,9	24,1	24,1	24,2
SES/SEGPA	nd	nd	nd	13,1	13,2	13,3	13,3	13,3	13,2	13,3
2 nd cycle professionnel	24,0	24,4	23,1	19,7	19,9	19,7	19,4	19,0	19,0	19,1
2 nd cycle général et technologique	28,1	28,5	31	28,6	28,6	28,5	28,3	28,4	28,4	28,5
Privé										
1 ^{er} cycle (2)	25,1	24,0	24,3	24,7	24,8	24,8	25,0	25,0	25,2	25,3
SES/SEGPA	nd	nd	nd	14,3	14,3	13,5	13,5	13,4	12,9	12,6
2 nd cycle professionnel	20,7	20,8	21,4	18,8	18,9	19,1	18,8	18,3	18,6	18,6
2 nd cycle général et technologique	25,0	23,2	25,6	24,5	24,5	24,9	24,9	24,8	25,1	25,1
Public + Privé										
1 ^{er} cycle (2)	26,2	23,5	24,3	24,2	24,2	24,2	24,2	24,3	24,3	24,4
SES/SEGPA	nd	nd	nd	13,1	13,2	13,4	13,3	13,3	13,2	13,3
2 nd cycle professionnel	23,1	23,5	22,7	19,5	19,7	19,6	19,3	18,9	18,9	19,0
2 nd cycle général et technologique	27,7	27,1	29,7	27,7	27,7	27,7	27,5	27,6	27,6	27,7

(1) Y compris EREA à partir de 2000.
(2) Y compris DIMA, CLIPA, UPI-ULIS.

Présentation

Dans le premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés est de 23,8 élèves. 6,5 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves [1]. Si les classes de la sixième à la troisième tournent autour de 24 à 25 élèves, les autres classes du premier cycle, essentiellement SEGPA et ULIS, ont majoritairement moins de 15 élèves en moyenne, du fait de leurs conditions spécifiques d'encadrement.

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (19 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production. La différence de trois élèves observée entre ces deux catégories de spécialités se retrouve pour chaque diplôme préparé.

Avec 27,7 élèves, la taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 31 élèves. Plus d'une classe sur cinq scolarise au moins 35 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe sont de l'ordre de 26 élèves.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé [2]. Dans les établissements privés, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,2 et 23,5 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans le secteur privé. Les valeurs sont plus proches entre les deux secteurs dans le second cycle professionnel. En revanche, une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves et de 29-30 élèves est observée dans le secteur public, correspondant respectivement aux enseignements de formations industrielles et de services.

Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3,4 élèves en faveur des établissements privés. En effet, dans le secteur public, 56 % des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 38 % dans le secteur privé. À l'opposé, 14 % des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 3 % dans le secteur public. La diminution de la part des classes au-delà de 35 élèves est liée à l'objectif affirmé dans le rapport annexé à la loi d'orientation de 1989 de ne laisser subsister aucune classe à plus de 35 élèves dans les lycées. Le pic autour de 23-24 élèves se trouve plus particulièrement dans le cycle terminal, notamment dans les formations technologiques.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Le nombre moyen d'élèves par classe

C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'étude suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

BMA

Brevet des métiers d'art.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

DIMA

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI, unité pédagogique d'intégration).

SEGPA

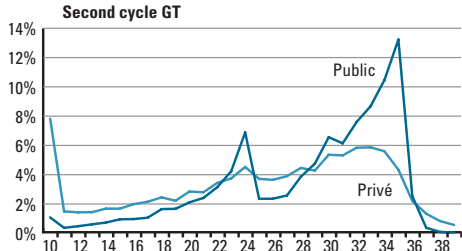
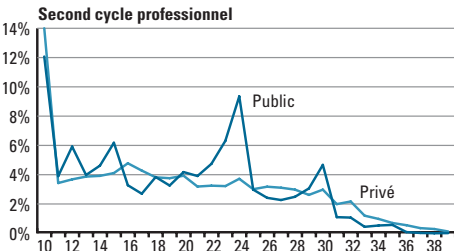
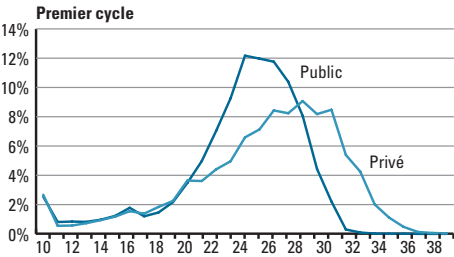
Section d'enseignement général et professionnel adapté.

[1] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves en 2010 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	- de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,5	5,6	38,7	47,3	6,7	0,1	0,0	100,0	32 330	24,6
Cinquième	1,0	4,8	35,6	52,0	6,4	0,1	0,0	100,0	31 013	24,9
Quatrième (1)	1,3	5,5	34,5	50,6	7,9	0,2	0,0	100,0	30 917	24,9
Troisième (2)	2,3	8,3	37,6	45,5	6,1	0,2	0,0	100,0	31 570	24,3
Total 6^e à 3^e	1,5	6,1	36,6	48,8	6,8	0,2	0,0	100,0	125 830	24,7
ULIS, DIMA	87,7	3,7	3,8	4,2	0,5	0,1	0,0	100,0	2 106	10,0
Total 1^{er} cycle (hors SEGPA)	3,0	6,0	36,1	48,1	6,7	0,2	0,0	100,0	127 936	24,4
SEGPA	57,8	41,7	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	7 201	13,3
Total 1^{er} cycle (yc SEGPA)	5,9	7,9	34,2	45,5	6,3	0,2	0,0	100,0	135 137	23,8
Public	6,0	7,8	36,9	46,6	2,6	0,0	0,0	100,0	108 270	23,5
Privé	5,5	8,2	23,2	41,0	21,2	0,7	0,1	100,0	26 866	25,2
CAP production	70,5	15,7	10,4	2,7	0,8	0,0	0,0	100,0	5 014	12,8
CAP services	52,6	21,2	14,9	6,8	3,4	0,7	0,4	100,0	3 832	15,4
Total CAP	62,7	18,1	12,3	4,4	1,9	0,3	0,2	100,0	8 846	13,9
BEP services (3)	2,3	7,5	22,7	22,4	37,4	6,8	0,8	100,0	2 017	27,3
Bac pro et BMA production	28,4	22,0	32,3	12,9	4,2	0,2	0,0	100,0	12 040	18,8
Bac pro et BMA services	16,5	20,2	30,8	19,4	11,7	1,3	0,1	100,0	13 504	21,5
Total Bac pro/BMA	22,1	21,0	31,5	16,3	8,2	0,8	0,1	100,0	25 544	20,3
Total production	41,4	20,0	25,6	9,8	3,2	0,1	0,0	100,0	17 256	17,0
Total services	22,9	19,3	26,4	16,9	12,5	1,7	0,3	100,0	19 864	20,8
Total 2nd cycle professionnel (4)	31,5	19,6	26,0	13,6	8,1	1,0	0,2	100,0	37 120	19,0
Public	30,5	19,3	28,5	13,2	7,8	0,7	0,0	100,0	28 878	19,1
Privé	35,0	20,8	17,3	14,9	9,3	2,0	0,8	100,0	8 242	18,6
Seconde GT	1,4	1,9	6,5	15,7	52,2	22,1	0,2	100,0	16 185	31,0
Première GT	8,0	9,6	23,7	16,6	30,1	11,7	0,3	100,0	17 516	26,3
Terminale GT	7,7	10,0	24,2	18,3	29,1	10,6	0,2	100,0	17 757	26,1
Total 2nd cycle GT	5,8	7,3	18,5	16,9	36,7	14,6	0,2	100,0	51 459	27,7
Public	3,3	6,3	18,8	15,9	39,4	16,3	0,0	100,0	39 127	28,5
Privé	13,9	10,5	17,4	20,0	28,0	9,3	1,0	100,0	12 332	25,1

(1) Y compris 4^e d'aide et de soutien. (2) Y compris 3^e d'insertion.
(3) Avec la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, seuls quelques BEP des services ont été maintenus en attendant la création des bacs correspondants.
(4) Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des classes des trois cycles d'enseignement en 2010 selon la taille (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)



Lecture - 12,2 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 6,6 % dans l'enseignement privé).

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges atteint 480 élèves dans le secteur public et 374 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : près d'un collège privé sur huit a moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques dizaines d'établissements de cette taille dans le secteur public. De même, près de trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur, plus marquées que les collèges, avec 424 élèves pour les établissements publics et 175 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 200 à 500 élèves » qui concerne plus de 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées d'enseignement général et technologique est de 950 élèves pour le secteur public et de 404 élèves pour le secteur privé [3]. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Plus des trois quarts des lycées privés scolarisent moins de 600 élèves et près d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre 900 et 1 500 élèves et un établissement sur dix accueille au moins 1 500 élèves.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Taille des établissements scolaires

Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [voir 4.19] et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

SEGPA

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

[1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2010-2011
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	42	0,8	3 481	0,1	213	12,1	12 726	1,9
De 100 à 199 élèves	258	4,9	40 662	1,6	299	16,9	44 614	6,8
De 200 à 299 élèves	595	11,3	150 145	6,0	299	16,9	73 887	11,2
De 300 à 399 élèves	908	17,3	319 704	12,7	266	15,1	92 395	14,0
De 400 à 499 élèves	1 109	21,1	499 669	19,8	222	12,6	99 162	15,0
De 500 à 599 élèves	1 059	20,2	579 932	23,0	153	8,7	83 999	12,7
De 600 à 699 élèves	670	12,8	432 961	17,2	113	6,4	72 648	11,0
De 700 à 799 élèves	361	6,9	268 572	10,7	77	4,4	57 480	8,7
De 800 à 899 élèves	161	3,1	135 165	5,4	45	2,5	38 134	5,8
900 élèves et plus	90	1,7	88 778	3,5	78	4,4	85 566	13,0
Total	5 253	100,0	2 519 069	100,0	1 765	100,0	660 611	100,0
Taille moyenne de l'établissement	480 élèves				374 élèves			

Lecture - 20,2 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 599 élèves. 23 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 599 élèves.

[2] Répartition des lycées et lycéens professionnels selon la taille de l'établissement en 2010-2011
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	7	0,7	501	0,1	276	41,6	13 034	11,2
De 100 à 199 élèves	72	7,4	11 361	2,8	158	23,8	23 460	20,2
De 200 à 299 élèves	188	19,3	46 996	11,4	103	15,5	25 430	21,9
De 300 à 399 élèves	235	24,2	82 155	19,9	65	9,8	22 339	19,3
De 400 à 499 élèves	185	19,0	82 881	20,1	36	5,4	15 719	13,5
De 500 à 599 élèves	135	13,9	73 739	17,9	16	2,4	8 796	7,6
De 600 à 699 élèves	65	6,7	41 765	10,1	5	0,8	3 255	2,8
De 700 à 799 élèves	44	4,5	32 417	7,9	4	0,6	3 022	2,6
De 800 à 899 élèves	16	1,6	13 370	3,2	-	-	-	-
900 élèves et plus	26	2,7	27 309	6,6	1	0,2	957	0,8
Total	973	100,0	412 494	100,0	664	100,0	116 012	100,0
Taille moyenne de l'établissement	424 élèves				175 élèves			

[3] Répartition des lycées et lycéens généraux et technologiques selon la taille de l'établissement en 2010-2011
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	7	0,4	482	0,0	187	17,6	9 802	2,3
De 100 à 199 élèves	10	0,6	1 621	0,1	177	16,6	26 098	6,1
De 200 à 299 élèves	32	2,0	8 404	0,6	144	13,5	35 579	8,3
De 300 à 399 élèves	74	4,7	26 104	1,7	120	11,3	41 916	9,7
De 400 à 499 élèves	110	7,0	49 515	3,3	110	10,3	48 999	11,4
De 500 à 599 élèves	110	7,0	60 169	4,0	88	8,3	47 679	11,1
De 600 à 699 élèves	131	8,3	84 454	5,6	64	6,0	41 596	9,7
De 700 à 799 élèves	151	9,6	113 342	7,6	53	5,0	39 709	9,2
De 800 à 899 élèves	147	9,3	124 499	8,3	22	2,1	18 921	4,4
De 900 à 1 199 élèves	413	26,2	431 268	28,8	60	5,6	60 905	14,2
De 1 200 à 1 499 élèves	222	14,1	295 964	19,8	24	2,3	31 263	7,3
1 500 élèves et plus	169	10,7	301 466	20,1	15	1,4	27 543	6,4
Total	1 576	100,0	1 497 288	100,0	1 064	100,0	430 010	100,0
Taille moyenne de l'établissement	950 élèves				404 élèves			

Présentation

En l'espace de quatre ans, la part des demi-pensionnaires est passée de 60,1 % à 64,4 % à la rentrée scolaire 2010 [1]. Dans le même temps, la proportion d'externes a baissé régulièrement, passant de 35,8 % en 2006 à 31,5 % en 2010, et la part des élèves internes s'est stabilisée autour de 4 % des effectifs. Après une baisse régulière entre les rentrées 2007 et 2009 (- 5 300), 221 900 élèves ont le statut d'internes à la rentrée 2010, soit 1 000 de plus qu'à la rentrée précédente. Les établissements publics se distinguent par un accueil toujours plus important en demi-pensionnat (65,8 % contre 58,9 % dans le privé).

L'internat est peu développé dans le premier cycle public ou privé (respectivement 0,4 % et 3 % des élèves), mais plus fréquent dans les lycées, notamment professionnels [2]. La forte proportion d'internes observée dans les EREA (la moitié des élèves est concernée) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial. En y ajoutant les élèves qui suivent des formations post-bac (STS, CPGE), 240 900 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 700 élèves, tout en ayant le statut d'interne, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur [3].

En 2010-2011, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes externés, plus de trois millions d'élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 742 300 dans un établissement du secteur privé.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Les élèves externes

Ce sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

Les élèves demi-pensionnaires

Ils prennent leur repas de midi dans les établissements.

Les élèves internes

Ils sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

L'enseignement adapté du second degré

Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Post-bac

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré

2.8

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM, hors post-bac)

		2006		2007		2008		2009		2010	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public	Demi-pensionnaires	2 631 928	61,3	2 652 968	62,5	2 688 655	63,8	2 733 529	65,1	2 774 799	65,8
	Externes	1 504 168	35,0	1 427 965	33,7	1 362 799	32,4	1 307 203	31,1	1 277 428	30,3
	Internes	159 429	3,7	161 275	3,8	160 223	3,8	160 285	3,8	161 701	3,8
	Total	4 295 525	100,0	4 242 208	100,0	4 211 677	100,0	4 201 017	100,0	4 213 928	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	622 435	55,4	635 064	56,2	643 668	57,0	656 314	58,0	670 638	58,9
	Externes	436 446	38,9	429 297	38,0	421 746	37,4	413 877	36,6	408 441	35,9
	Internes	63 735	5,7	64 799	5,7	62 628	5,6	60 521	5,4	60 209	5,3
	Total	1 122 616	100,0	1 129 160	100,0	1 128 042	100,0	1 130 712	100,0	1 139 288	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 254 363	60,1	3 288 032	61,2	3 332 323	62,4	3 389 843	63,6	3 445 437	64,4
	Externes	1 940 614	35,8	1 857 262	34,6	1 784 545	33,4	1 721 080	32,3	1 685 869	31,5
	Internes	223 164	4,1	226 074	4,2	222 851	4,2	220 806	4,1	221 910	4,1
	Total	5 418 141	100,0	5 371 368	100,0	5 339 719	100,0	5 331 729	100,0	5 353 216	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle (%)

(France métropolitaine + DOM, hors post-bac)

		1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Public	1 ^{er} cycle											
	Demi-pensionnaires	54,3	57,7	59,5	59,8	59,4	61,6	62,9	64,3	66,0	67,4	68,5
	Externes	45,1	41,9	40,1	39,8	40,2	38,0	36,7	35,3	33,6	32,2	31,1
	Internes	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2 nd cycle GT											
	Demi-pensionnaires	59,4	60,8	63,0	63,4	61,3	64,0	63,5	65,0	65,8	66,9	67,2
	Externes	34,0	33,2	30,9	30,5	32,7	30,0	30,3	28,6	27,7	26,6	26,3
	Internes	6,7	6,0	6,1	6,1	6,0	6,1	6,2	6,3	6,5	6,5	6,5
	2 nd cycle pro											
	Demi-pensionnaires	47,4	47,6	49,5	49,8	48,8	50,7	49,4	50,0	50,4	50,8	51,5
	Externes	38,4	39,7	37,7	37,6	38,5	36,6	37,7	36,8	36,2	35,4	34,7
	Internes	14,2	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8	12,9	13,2	13,4	13,8	13,8
	2 nd degré adapté											
	Demi-pensionnaires	50,3	59,1	60,6	60,7	58,1	60,9	61,2	61,6	62,7	63,8	64,9
	Externes	46,0	37,3	35,9	35,7	38,3	35,5	35,3	34,9	34,0	32,8	32,1
	Internes	3,7	3,5	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5	3,3	3,4	3,0
Privé	1 ^{er} cycle											
	Demi-pensionnaires	58,5	59,0	60,5	61,7	62,2	63,6	65,0	66,2	67,2	68,4	69,6
	Externes	36,7	37,0	35,6	34,5	34,1	32,8	31,6	30,4	29,5	28,6	27,4
	Internes	4,8	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,4	3,5	3,3	3,0	3,0
	2 nd cycle GT											
	Demi-pensionnaires	42,1	40,3	42,3	43,2	44,4	44,9	45,9	46,2	46,4	47,1	47,4
	Externes	47,1	50,6	48,6	47,7	46,8	46,2	45,2	44,9	45,0	44,5	44,3
	Internes	10,8	9,1	9,1	9,1	8,8	8,9	8,9	8,9	8,6	8,4	8,3
	2 nd cycle pro											
	Demi-pensionnaires	32,5	31,8	33,8	33,8	33,5	33,4	33,6	33,5	34,1	34,7	34,9
	Externes	56,1	58,6	56,7	57,1	57,6	57,6	57,4	57,3	56,5	56,1	55,8
	Internes	11,4	9,6	9,5	9,1	8,9	9,0	9,0	9,2	9,4	9,2	9,3
	2 nd degré adapté											
	Demi-pensionnaires	65,8	66,0	68,8	69,1	67,0	66,0	64,6	67,5	69,5	67,9	70,5
	Externes	26,4	25,6	23,3	23,0	25,4	26,0	27,7	24,7	23,4	24,7	22,9
	Internes	7,8	8,4	7,9	7,9	7,6	7,9	7,8	7,8	7,1	7,4	6,6

[3] Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		Collèges	EREA	LEGT	LP	Total	%	dont post-bac
Public + Privé (effectifs)	Demi-pensionnaires	2 186 524	4 675	1 130 142	244 011	3 565 352	63,1	119 915
	Externes	939 804	477	633 600	212 737	1 786 618	31,6	142 699
	Externes surveillés	25 971	116	13 359	3 873	43 319	0,8	1 369
	Internes	26 609	5 124	142 366	66 787	240 886	4,3	22 226
	Internes externés	772	3	7 831	1 098	9 704	0,2	6 454
	Total	3 179 680	10 395	1 927 298	528 506	5 645 879	100,0	292 663
Public + Privé (%)	Demi-pensionnaires	68,8	45,0	58,6	46,2	63,1	63,1	41,0
	Externes	29,6	4,6	32,9	40,3	31,6	31,6	48,7
	Externes surveillés	0,8	1,1	0,7	0,7	0,8	0,8	0,5
	Internes	0,8	49,3	7,4	12,6	4,3	4,3	7,6
	Internes externés	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2	0,2	2,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
dont Public	Demi-pensionnaires	1 724 405	4 675	949 011	208 887	2 886 978	65,0	112 179
	Externes	781 082	477	431 223	145 200	1 357 982	30,6	88 036
	Externes surveillés	5 455	116	1 921	103	7 595	0,2	113
	Internes	7 807	5 124	108 845	57 664	179 440	4,0	19 248
	Internes externés	320	3	6 288	640	7 251	0,2	5 742
	Total Public	2 519 069	10 395	1 497 288	412 494	4 439 246	100,0	225 318

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat est toujours extrêmement importante [1].

Dans le premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM, le secteur privé accueille, à la rentrée 2010-2011, 893 300 élèves. 97,8 % d'entre eux sont scolarisés dans des classes privées sous contrat. Cette répartition entre l'enseignement privé sous contrat et hors contrat est semblable dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 139 300 élèves en 2010-2011, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en légère augmentation par rapport à l'année précédente [2]. Les classes du secteur privé sous contrat accueillent 97,3 % de ces élèves ; dans le second cycle professionnel, le pourcentage est moins élevé que dans les autres cycles (90,5 %). Un tiers des élèves préparant un CAP dans le secteur privé est dans un établissement hors contrat. Ces pourcentages restent stables depuis plusieurs années.

Définitions

Contrat simple

Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés et salariés de droit privé. Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

Contrat d'association

Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le « forfait d'externat »).

En plus des heures d'enseignement devant les classes sous contrat, l'État rémunère, depuis le 1^{er} janvier 1993, des heures de décharge pour la fonction de directeur d'école du premier degré, ainsi que pour les documentalistes dans le second degré.

Hors contrat

L'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

- Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 2010-2011 selon le contrat d'établissement souscrit
(France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	Hors contrat	Total
Classes préélémentaires	303 968	9 011	312 979
Classes élémentaires	566 557	10 633	577 190
Classes ASH	3 125	44	3 169
Total premier degré	873 650	19 688	893 338

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2010-2011
(France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total
Premier cycle					
Sixième	168 033	98,8	2 042	1,2	170 075
Cinquième	163 795	98,7	2 092	1,3	165 887
Quatrième	165 207	98,7	2 139	1,3	167 346
Troisième	164 222	98,7	2 139	1,3	166 361
Total sixième à troisième	661 257	98,7	8 412	1,3	669 669
Autres (ULIS, DIMA, dispo. relais...)	2 586	97,6	64	2,4	2 650
SEGPA	4 159	100	0	0,0	4 159
Total premier cycle	668 002	98,7	8 476	1,3	676 478
Second cycle professionnel					
CAP en 1, 2 ou 3 ans	20 365	67,9	9 636	32,1	30 001
dont CAP en 1 an	948	21,3	3 499	78,7	4 447
BEP en 1 et 2 ans	18 279	99,0	185	1,0	18 464
Bac pro/BMA en 1, 2 et 3 ans	97467	95,5	4634	4,5	102 101
Mentions complémentaires	1 744	95,7	79	4,3	1 823
Autres formations professionnelles de niveau IV et V	648	88,8	82	11,2	730
Total second cycle professionnel	138 503	90,5	14 616	9,5	153 119
Second cycle général et technologique					
Seconde	105 462	97,9	2 239	2,1	107 701
Première	99 857	97,4	2 690	2,6	102 547
Terminale	96 329	96,9	3 114	3,1	99 443
Total second cycle général et technologique	301 648	97,4	8 043	2,6	309 691
Total second degré	1 108 153	97,3	31 135	2,7	1 139 288

Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs. Parmi ceux-ci, 59,5 % ont moins de cinq ans et 10,4 % sont des portables. En 2011, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie de plus de 5 dans les collèges, à plus de 2 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de près de 3 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) [1].

Dans le premier degré, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie beaucoup selon le type d'écoles : 24,1 pour les écoles maternelles, 10 pour les élémentaires et 5,4 pour les écoles élémentaires participant au plan « École numérique rurale » (ENR) [2]. On note également que les écoles du plan ENR bénéficient d'un meilleur taux d'équipement, en particulier en matériel récent.

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) s'établit à 4,5 pour 1 000 élèves dans le second degré (au lieu de 3,5 en 2010) ; il est deux fois plus élevé que celui du premier degré et nettement inférieur à celui des écoles du plan ENR [1] [2].

Quasiment 100 % des EPLE et environ les trois quarts des écoles élémentaires utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, 67,1 % des LEGT, 61,7 % des LP et 56,2 % des collèges possèdent un débit compris entre 2 Mo et 10 Mo. 66,2 % des écoles élémentaires disposent d'un débit global de la connexion à Internet compris entre 512 Ko et 2 Mo. Le pourcentage d'établissements possédant un débit supérieur à 2 Mo passe de 56,7 % en 2010 à 75,8 % en 2011.

Contrairement au second degré, il y a peu d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne dans le premier degré.

Les indicateurs de validation du brevet informatique et Internet (B2i) sont plus élevés à l'école et au collège qu'au lycée. Cette différence notable peut s'expliquer du fait que le B2i est l'une des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences mis en œuvre à l'école et au collège dont l'acquisition est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Dans près de 57 % des écoles élémentaires, les écoliers hors classes de CM2 ayant une validation partielle du «B2i école» représentent 30 % ou plus des écoliers hors CM2. La moitié des enseignants était impliquée dans la validation des compétences du B2i, et 57,1 % dans les écoles «ENR».

Définitions

Champ

L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés entre le 20 février 2010 et le 13 juin 2011.

Tableau numérique interactif (TNI)

Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

École numérique rurale (ENR)

Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a permis l'équipement de plus de 6 000 écoles publiques situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, prise en main et formation, usages pédagogiques, ressources numériques pédagogiques.

Brevet informatique et Internet (B2i)

Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC. Il existe trois niveaux de maîtrise : école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans cinq domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux.

Indicateur de validation progressive du B2i

Pour les écoles et établissements ayant répondu à la question :

- les écoles : pourcentage d'élèves hors classes de CM2 ayant une validation partielle du B2i école ;
- les collèges : pourcentage d'élèves hors classes de 3^e ayant une validation partielle du B2i collège ;
- les lycées : pourcentage d'élèves (voies générale, technologique et professionnelle) hors classes terminales ayant une validation partielle du B2i lycée.

Charte de bon usage de l'Internet et des TIC

Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP et DGESCO

Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

[1] Les TICE dans les établissements publics du second degré en 2011
(France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP
Nombre d'établissements existants	5 253	1 575	974
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	3 169	841	474
Équipements à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	257 479	261 110	80 055
Nombre d'élèves par ordinateur	5,2	2,7	2,3
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	8,8	4,3	3,7
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1000 élèves (hors TBI/TNI)	23,7	24,6	29,8
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1000 élèves	4,1	4,5	7,2
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux TICE	87,5	84,9	82,8
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'EPLE utilisant un dispositif de filtrage	97,5	98,3	99,1
Pourcentage d'EPLE disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	94,7	94,8	92,9
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit entre 2 Mo et 10 Mo	56,2	67,1	61,7
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mo	17,8	15,6	13,1
Pourcentage d'EPLE disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	34,2	18,7	29,8
Un ou deux	50,6	45,4	47,2
Trois ou plus	15,2	35,9	23,0
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	30,6	8,9	14,0
Nombre moyen de disciplines impliquées dans la validation du B2i	7,7	3,8	4,9
Indicateur de validation progressive du B2i (1)			
Moins de 30 % des élèves	37,5	68,2	62,2
30 % des élèves ou plus	62,5	31,8	37,8

(1) Lecture - La proportion de collèges pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de troisième) ont validé le B2i est de 37,5 % en 2011. La proportion de LEGT pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de terminale) ont validé le B2i est de 68,2 % en 2011 (voir « Définitions »).

[2] Les TICE dans les écoles publiques en 2011
(France métropolitaine + DOM)

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles «ENR»
Nombre d'écoles existantes	16 085	32 468	6 035
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	8 431	19 179	3 648
Équipements à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	34 899	248 310	58 996
Nombre d'élèves par ordinateur	24,1	10,0	5,4
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	67,6	18,3	7,5
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1000 écoliers (hors TBI/TNI)	1,3	4,0	4,7
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1000 écoliers	0,4	2,9	11,8
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet TICE (numérique)	33,2	65,9	75,9
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	47,0	78,4	86,0
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	34,8	69,6	69,8
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	43,9	52,0	53,3
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 Ko et 2 Mo	64,8	66,2	69,0
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 2 Mo	19,3	22,5	23,5
Pourcentage d'écoles disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	92,5	84,4	58,8
Un ou deux	7,2	13,5	33,5
Trois ou plus	0,3	2,1	7,7
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	...	50,1	57,1
Indicateur de validation progressive du B2i (1)			
Moins de 30 % des écoliers hors CM2	...	43,2	36,4
30 % des écoliers hors CM2 ou plus	...	56,8	63,6

(1) Lecture - La proportion d'écoles élémentaires pour lesquelles moins de 30 % des écoliers (hors CM2) ont validé le B2i est 43,2 % en 2011 (voir « Définitions »).

Présentation

7 296 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en 2010 en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, au nombre de 80), dont 474 cités scolaires regroupant 975 établissements du second degré [1]. Ils occupent une surface cadastrale d'environ 162,7 millions de m², dont 41,6 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25,6 %.

La surface développée hors œuvre totale représente 80,8 millions de m², dont 77,6 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, s'élève à 18,2 m² en 2010 contre 16 m² en 2001.

La surface varie de 15,3 m² dans les collèges à 30,3 m² dans les lycées professionnels (LP) [2].

Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 32,4 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années 1970 et 27 % antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 77 %. Cette capacité est mesurée en référence à des normes (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 27,2 % des établissements et même plus de 100 % dans 8,7 % d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (92,2 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour environ 12 élèves.

21,4 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (61,4 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 43,7 %).

94,9 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Définitions

Ensemble immobilier

L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Surface bâtie

Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

Surface non bâtie

Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

Surface développée hors œuvre (SDHO)

Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

Capacité d'accueil pour l'enseignement

Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

Internat

Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (cas des internats non mixtes par exemple).

Remarque

Le nombre d'établissements comptabilisé dans le tableau [1] peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2010-2011
(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 987	1 112	723	474	7 296
Nombre d'établissements en cité scolaire	268	459	248		975
Nombre total d'établissements	5 255	1 571	971		7 797
Surface cadastrale (1)	81 327,1	38 718,7	18 790,3	23 854,3	162 690,4
dont surfaces non-bâties :	60 906,0	28 649,9	13 312,7	18 215,0	121 083,6
cours de récréation	14 334,5	5 683,6	2 181,7	3 480,7	25 680,5
parkings découverts	8 353,4	3 820,1	2 105,0	2 809,3	17 087,8
aires sportives découvertes	6 112,4	2 966,7	1 036,7	2 302,2	12 418,0
espaces verts	32 105,7	16 179,5	7 989,3	9 622,8	65 897,3
dont surfaces bâties	20 404,6	10 109,9	5 473,5	5 604,1	41 592,1
Taux d'encombrement (%) (2)	25,1	26,1	29,1	23,5	25,6
Surfaces développées hors œuvres (SDHO) (1)	36 461,6	21 913,9	9 538,4	12 842,9	80 756,8
dont : SDHO des bâtiments principaux	34 677,7	21 197,5	9 207,0	12 546,7	77 628,9
surface des bâtiments démontables	207,5	135,9	64,4	73,5	481,3

(1) Surfaces en milliers de m².

(2) Surface bâtie/surface cadastrale.

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2010-2011
(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	15,3	19,8	30,3	20,4	18,2
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	27,0	47,8	37,5	65,0	40,1
Construits de 1970 à 1979	32,4	12,1	23,1	16,2	23,1
Construits de 1980 à 1989	11,6	9,8	14,1	4,6	10,3
Construits de 1990 à 1999	15,3	22,1	15,1	9,9	16,3
Construits depuis 2000	13,7	8,2	10,2	4,3	10,2
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (1) (%)					
Taux moyen d'occupation	76,7	78,5	73,9		77,0
Part des établissements occupés à plus de 90 %	27,5	29,4	21,8		27,2
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,7	98,5	98,6	98,5	98,0
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	96,4	74,7	90,1	92,0	92,2
Nombre d'élèves par place en CDI (2)	12,7	14,2	10,5	9,8	12,5
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	4,9	52,0	54,4	73,2	21,4
Taux d'occupation des lits	61,4	83,8	79,6	80,2	80,7
Part des lits destinés aux filles	45,7	46,8	35,9	45,5	43,7
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,5	96,1	92,5	99,4	94,9

(1) Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

(2) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

Depuis leur création, le nombre de dispositifs relais ne cesse d'augmenter, pour atteindre, en 2009-2010, le nombre de 448 unités, réparties en 304 classes et 144 ateliers [1]. Ces dispositifs accueillent un nombre moyen d'élèves qui augmente lui aussi, atteignant 19,4 élèves par classe et 21,4 élèves par atelier [2]. Ces deux évolutions conjuguées ont permis de prendre en charge au total environ 9 000 élèves. Les académies présentent des offres très différentes : l'académie de la Martinique n'a que deux dispositifs, alors que celle de Versailles en a 37 [3]. L'académie de Limoges a scolarisé en moyenne 12,3 élèves par dispositif (uniquement des classes) dans l'année, et celle d'Amiens 26,6 élèves.

En 2009-2010, comme les autres années, les élèves accueillis en dispositifs présentent de nombreuses difficultés : 71 % d'entre eux ont un retard scolaire d'un an ou deux (voire plus), 30 % sont déscolarisés ou absentéistes, et 31 % sont sous mesure éducative [4]. Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter chacune de ces difficultés, le cumul des difficultés accroissant le risque de décrochage scolaire. Les filles qui font un séjour en dispositif présentent en moyenne plus de difficultés que les garçons, mais sont globalement beaucoup moins nombreuses (24 %). Proportionnellement, elles sont moins nombreuses que les garçons entre 11 ans et 13 ans, et plus nombreuses à 14 ans et 15 ans, ce qui indique qu'elles sont orientées en dispositif plus tard [5].

Les classes relais prennent en charge pour des séjours plus longs que les ateliers. Ces élèves sont en plus grande difficulté : 58 % des élèves accueillis en classe ont 14 ans ou plus (contre 50 % en atelier), 34 % sont absentéistes ou déscolarisés (contre 24 % en atelier), 36 % sont sous mesure éducative (contre 20 %) [4]. Elles semblent ainsi assurer leur fonction initiale de resocialisation et de rescolarisation. Dans quelques académies cependant (Rennes, Reims, Versailles, Besançon, Aix-Marseille, Nice et Toulouse), la fonction généralement observée pour les classes est plutôt assurée par les ateliers et réciproquement.

Définitions

Les dispositifs relais

Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Ces dispositifs les aident à reprendre pied pour qu'ils rejoignent le système scolaire ordinaire et se réinsèrent durablement dans un parcours de formation (voir la circulaire du 21 août 2006).

Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère de l'éducation nationale, ministère de la justice...) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

Les classes relais

Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif.

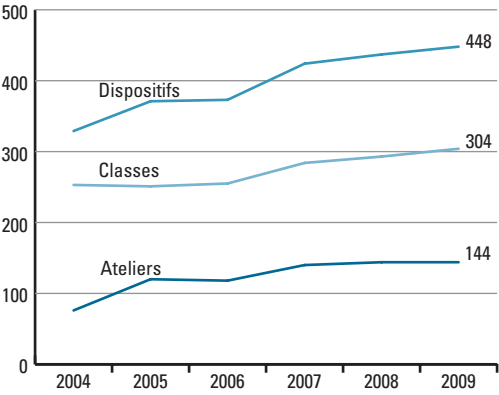
Les ateliers relais

Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique...).

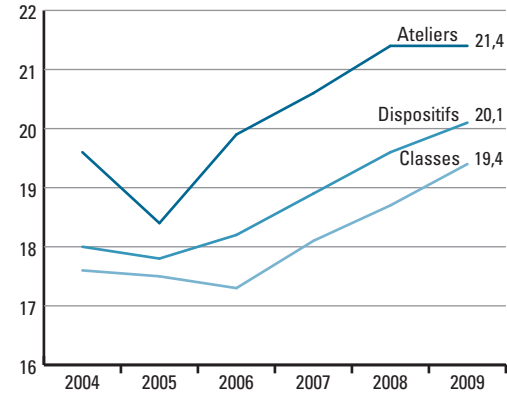
L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année considérée. Ainsi, les élèves ayant 11 ans à la rentrée 2009 sont tous ceux qui sont nés dans l'année 1998.

[1] Nombre total de classes et d'ateliers relais (1)
(France métropolitaine + DOM)



[2] Nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année
par dispositif (France métropolitaine + DOM)



[3] Nombre de dispositifs et d'élèves accueillis en dispositifs en 2009-2010 (1)
(France métropolitaine + DOM)

Académies	Nombre de dispositifs		Nombre d'élèves	
	Ateliers	Classes	Ateliers	Classes
Aix-Marseille	10	12	183	283
Amiens	5	9	138	234
Besançon	1	4	8	65
Bordeaux	nr	3	nr	53
Caen	6	4	81	58
Clermont-Ferrand	1	3	23	44
Corse	5	0	96	so
Créteil	17	19	305	328
Dijon	0	9	so	183
Grenoble	8	13	164	253
Lille	5	25	87	435
Limoges	0	3	so	37
Lyon	10	7	316	155
Montpellier	10	23	236	469
Nancy-Metz	4	6	87	97
Nantes	3	7	58	113

Académies	Nombre de dispositifs		Nombre d'élèves	
	Ateliers	Classes	Ateliers	Classes
Nice	5	8	131	203
Orléans-Tours	2	7	44	146
Paris	6	7	138	132
Poitiers	0	7	so	107
Reims	0	8	so	119
Rennes	1	5	10	82
Rouen	6	10	111	128
Strasbourg	3	5	52	84
Toulouse	8	5	231	278
Versailles	6	31	87	565
France métropolitaine	122	240	2 586	4 651
Guadeloupe	0	4	so	99
Guyane	nr	nr	nr	nr
Martinique	0	2	so	37
La Réunion	2	6	68	111
DOM	2	12	68	247
France métro + DOM	124	252	2 654	4 898

(1) Il s'agit du nombre de dispositifs qui ont répondu à l'enquête.

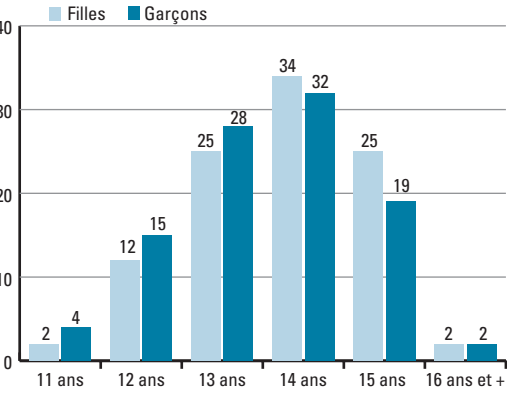
0 : pas de dispositif. so : sans objet.

nr : non réponse (des dispositifs de ce type existent, mais n'ont pas répondu à l'enquête).

[4] Principales caractéristiques des élèves accueillis
en dispositifs en 2009-2010 (%)
(France métropolitaine + DOM)

	Ateliers	Classes	Dispositifs
Garçons	76	77	76
Filles	24	23	24
11 ans	4	4	4
12 ans	16	13	14
13 ans	30	25	27
14 ans	32	34	33
15 ans	15	22	20
16 ans ou +	3	2	2
À l'heure (ou en avance)	30	28	29
Retard d'un an	61	61	61
Retard de deux ans ou +	9	11	10
Scolarisé	76	66	70
Absentéiste	18	25	22
Déscolarisé	6	9	8
Pas de mesure	51	44	46
Sous mesure(s)	20	36	31
Ne sait pas ou non-réponse	29	20	23

[5] Répartition des élèves accueillis en dispositifs
en 2009-2010 selon le sexe et l'âge (%)
(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, les établissements publics du second degré ont déclaré 11,2 incidents graves pour 1 000 élèves [1]. Cette moyenne s'élevait à 11,6 en 2007-2008 et à 10,5 en 2008-2009, mais la différence observée sur l'ensemble des trois années n'est pas significative. Le degré d'exposition aux incidents graves diffère toujours sensiblement selon les établissements. Tout d'abord, certains types d'établissements comme les lycées professionnels (LP) et les collèges sont plus affectés, avec un taux moyen respectif de 17,2 ‰ et de 12,2 ‰ en 2009-2010. Les LP ont connu une nette augmentation au troisième trimestre 2009-2010, alors qu'aucune évolution notable ne se dégage pour les collèges en 3 ans. Les lycées polyvalents (LPO) et les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) recensent beaucoup moins d'incidents que les autres types d'établissements : de 4,0 ‰ en 2007-2008 à 4,3 ‰ en 2009-2010. De plus, une proportion importante des établissements ne déclare aucun incident au cours d'un trimestre : c'est ainsi le cas de 50 % des LEGT, 42 % des collèges et 38 % des LP au deuxième trimestre 2009-2010. Ces proportions sont semblables à celles observées deux ans plus tôt [2].

Comme les années précédentes, la violence en milieu scolaire se compose majoritairement d'atteintes aux personnes (76 % des incidents), mais elle concerne également les atteintes aux biens (14 %) et d'autres types d'incidents graves (10 %) [3]. Au cours des trois dernières années scolaires, la part et le nombre des agressions verbales sont stables en moyenne. En revanche, la proportion et le nombre des violences physiques ont nettement diminué entre 2007-2008 et 2009-2010. Quant aux atteintes à la sécurité, la hausse observée s'explique en partie par un élargissement du champ des données collectées : d'une part, une meilleure prise en compte des ports d'armes blanches et objets dangereux (bombes lacrymogènes, pétards, explosifs...) depuis la rentrée 2009 et, d'autre part, une comptabilisation des intrusions depuis décembre 2009. Comparé au second degré, le nombre des violences enregistrées dans les écoles est très faible. Au cours de l'année scolaire 2009-2010, les écoles maternelles et élémentaires publiques ont déclaré en moyenne 3,9 incidents graves pour 10 000 élèves. Cette moyenne s'élevait à 4,6 incidents pour 10 000 écoliers en 2007-2008 et à 3,6 en 2008-2009, mais les évolutions ne sont pas significatives [4]. Les phénomènes de violence scolaire déclarés dans le premier degré sont très concentrés : sur un trimestre, seules 1,1 à 1,7 % des écoles recensent au moins un incident grave.

Définitions

L'enquête statistique SIVIS

Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007, en remplacement du fichier administratif SIGNA. En 2008, l'enquête SIVIS a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

L'enquête est réalisée tous les trimestres auprès d'un échantillon de 950 EPLE et de 200 circonscriptions représentatifs du secteur public au niveau national (France métropolitaine et départements d'outre-mer).

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits qui n'impliquent que des élèves, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : motivation à caractère discriminant, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête SIVIS, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de tenir compte d'éventuels phénomènes émergents. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire.

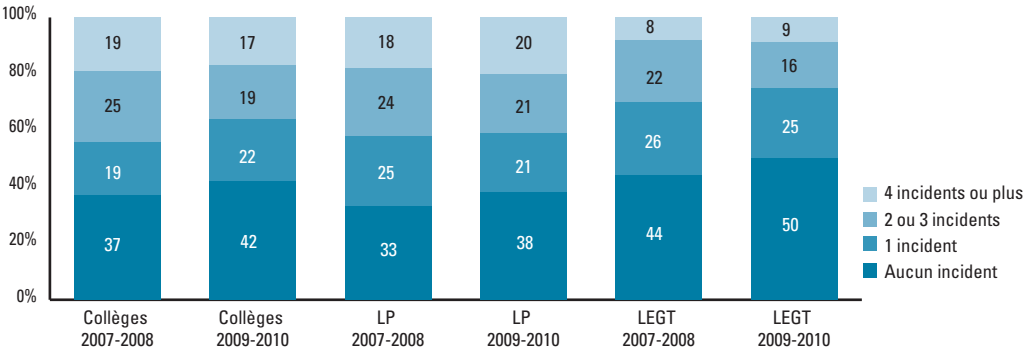
Dans le premier degré, la faible taille de l'échantillon (150 circonscriptions répondantes sur un trimestre) et la rareté des incidents graves observés rendent fragiles les résultats estimés.

[1] Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves
(France métropolitaine + DOM, second degré, Public)

	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Collèges	13,1	12,0	12,2
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2
Lycée d'enseignement généré et techno (LEGT)	4,0	3,6	4,3
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5	11,2

(1) Etablissements publics locaux d'enseignement.

[2] Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement
(France métropolitaine + DOM, second degré, Public, décembre 2007-février 2008 et décembre 2009-février 2010)



Lecture - En 2009-2010, 42 % des collèges n'ont déclaré aucun incident grave au cours du deuxième trimestre.

[3] Les incidents graves selon leur nature (%)
(France métropolitaine + DOM, second degré, Public)

Types d'incident grave (en % du nombre total d'incidents déclarés)	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2
Violence physique	36,4	38,8	30,4
Violence verbale	37,5	35,3	37,9
Racket	1,7	2,3	2,6
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8
"Happy slapping"	0,9	0,7	0,8
Bizutage	0,4	0,4	0,4
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1
Vol	6,8	5,7	6,5
Domage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4
Domage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2
Autres atteintes	3,8	6,3	9,7
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0
Port d'arme blanche ou objet dangereux (1)	1,2	2,2	3,3
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1
Intrusions sans violence (1)	-	-	2,1
Autres types de fait (1)	-	0,8	0,8
Total	100,0	100,0	100,0

(1) La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009.

[4] Nombre moyen d'incidents graves pour 10 000 écoliers
(France métropolitaine + DOM, premier degré, Public)

	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Écoles maternelles	3,3	2,1	3,1
Écoles élémentaires	5,3	4,4	4,3
Ensemble des écoles	4,6	3,6	3,9

Présentation

Pour l'année scolaire 2009-2010, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents (voir « Définitions »), quatre demi-journées ou plus par mois, s'élève à 4,3 % en moyenne sur l'année. Elle évolue de 2,3 % à 4,1 % entre les mois de septembre et d'avril, et atteint un pic maximal de 6,3 % en mars [1]. En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2009-2010 s'élève à 4,9 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 14,2 %. Et la proportion moyenne d'élèves absents par collège, relativement stable tout au long de l'année si l'on excepte les mois de janvier et mars, se situe à 2,3 %.

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2010, la moitié des établissements déclarent moins de 1,9 % d'élèves absents quatre demi-journées ou plus [2]. Plus précisément, 37 % des établissements déclarent moins de 1 % d'absents et 51 % moins de 2 %. À l'opposé, une minorité d'établissements est sensiblement plus touchée par l'absentéisme : ce taux est supérieur à 15,2 % dans 10 % d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 3,5 % d'absentéisme quand seulement la moitié des LEGT présentent un taux inférieur à 3,6 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse déjà 13,4 %.

Si l'on considère la proportion d'élèves absents plus de dix demi-journées par mois (absentéisme lourd), sur l'année 2009-2010, pour l'ensemble des établissements, tous mois confondus, elle reste la majorité de l'année inférieure à 1 %, et ne dépasse jamais 1,5 % (mars 2010) [3]. Le taux d'absentéisme lourd diffère aussi selon le type d'établissement. En janvier 2010, pour les LEGT, il est de 1,1 %, pour les LP, il s'élève à 5,3 % et pour les collèges, cette moyenne est de 0,6 %.

Définitions

Enquête

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2009-2010 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2009 à avril 2010 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

Un élève est considéré comme absent dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée), ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le seuil de quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

Un seuil d'absentéisme lourd a été fixé à plus de dix demi-journées d'absences non justifiées par mois.

⚠ Avertissement

La définition de l'absentéisme a changé dans l'enquête à la rentrée 2008, entraînant ainsi une rupture de série dans le calcul des taux d'absentéisme. Auparavant, la notion d'absentéisme portait sur les absences non régularisées. À présent, l'absentéisme s'appuie sur les absences non justifiées (voir « Définitions »).

Les taux d'absentéisme calculés entre septembre 2003 et avril 2008 ne sont donc pas comparables à ceux calculés depuis septembre 2008.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 10.08, 09.18, 07.24, 06.09, 05.04.

[1] Proportion moyenne d'élèves absents

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)
(2009-2010) (%)

(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2009	1,4	2,1	8,1	2,3
Octobre 2009	1,8	3,2	11,9	3,2
Novembre 2009	2,4	5,1	15,1	4,5
Décembre 2009	2,2	5,5	12,2	4,2
Janvier 2010	3,2	7,0	20,0	6,0
Février 2010	2,1	4,1	10,9	3,6
Mars 2010	3,2	7,7	21,3	6,3
Avril 2010	2,0	4,7	14,3	4,1

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 2,3 % en septembre 2009 à 4,1 % en avril 2010.

[2] Distribution de la proportion d'élèves absents

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)
(janvier 2010) (%)

(France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,0	1,2	3,5	7,6
LEGT	1,1	3,6	8,3	17,7
LP	3,7	13,4	27,5	41,4
Ensemble	0,4	1,9	6,2	15,2

Lecture - En janvier 2010, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,4 % d'élèves absents (absences non justifiées quatre demi-journées ou plus), la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,9 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 6,2 % d'élèves absents, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 15,2 % d'élèves absents.

[3] Proportion moyenne d'élèves absents lourds

(absences non justifiées plus de dix demi-journées)
(2009-2010) (%)

(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2009	0,3	0,4	1,6	0,5
Octobre 2009	0,4	0,6	2,8	0,7
Novembre 2009	0,4	0,9	3,7	0,9
Décembre 2009	0,4	0,9	2,8	0,8
Janvier 2010	0,6	1,1	5,3	1,2
Février 2010	0,3	0,5	2,1	0,6
Mars 2010	0,7	1,7	6,3	1,5
Avril 2010	0,4	0,7	3,6	0,8

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents lourds varie de 0,5 % en septembre 2009 à 0,8 % en avril 2010.

Présentation

À la rentrée 2010, 254 collèges publics sont têtes de réseaux ambition réussite (RAR) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Ces établissements scolarisent près d'un collégien sur vingt du secteur public (113 200 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en métropole, la part des collégiens en RAR oscille entre 10,5 % pour l'académie d'Aix-Marseille, 7,3 % pour celle de Lille et 0,2 % pour celle de Grenoble.

Dans les DOM, 23,4 % des collèges sont en RAR contre 4,1 % en France métropolitaine. La part de collégiens qui y suivent leur scolarité, nettement plus élevée qu'en France métropolitaine en moyenne, varie entre 6,7 % en Guadeloupe et 44,9 % en Guyane.

Les collégiens des RAR sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (74,1 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre un tiers (35,0 %) dans les établissements hors RAR et réseau de réussite scolaire (RRS) [2]. Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 24,6 % des élèves issus des écoles RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 12,2 % hors éducation prioritaire.

Par ailleurs, onze collèges privés sous contrat sont en RAR : trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans celle de Rennes, et un dans chacune des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

On dénombre 1 702 écoles publiques ambition réussite à la rentrée 2010. Comme les collèges, elles accueillent près d'un écolier sur vingt (281 200 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : la part des écoliers en RAR oscille entre 9,2 % pour l'académie d'Aix-Marseille, 8,3 % pour celle de Lille et 0,4 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 22,4 % des écoliers sont dans une école ambition réussite contre 4,1 % en France métropolitaine.

En France métropolitaine, 4,4 % des élèves de maternelle sont en RAR et 3,8 % des élèves d'élémentaire contre respectivement 20,8 % et 23,3 % dans les DOM.

Définitions

La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

C'est au niveau national qu'ont été décidés les critères qui ont conduit à sélectionner les collèges têtes de réseaux ambition réussite. Ont été pris en compte : la proportion d'élèves de 6^e d'origine sociale défavorisée ; la proportion d'élèves de 6^e en retard de 2 ans ou plus ; la proportion d'élèves de 6^e ayant un faible score à l'évaluation à l'entrée en 6^e ; la part des enfants non francophones ; la part d'élèves bénéficiant des bourses les plus élevées ; la part de parents bénéficiaires du RMI dans l'environnement du collège ; le taux de chômage dans l'environnement du collège.

Les collèges privés et les écoles ont rejoint le dispositif plus tard.

À la rentrée 2010, de façon expérimentale, le programme ECLAIR (écoles, collèges, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a été mis en place dans 105 établissements (Circulaire n° 2010-096 du 7/07/2010). Il sera étendu à la rentrée 2011.

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau ambition réussite (RAR) à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%	Effectifs (1)	%	Effectifs (1)	%
Aix-Marseille	26	12,4	12 014	10,5	129	23 112	9,2	8 874	9,3	13 978	9,0
Amiens	13	7,5	5 866	7,2	117	15 623	8,2	6 538	9,1	8 805	7,6
Besançon	3	2,6	1 195	2,5	22	3 118	2,8	1 460	3,4	1 635	2,4
Bordeaux	3	1,2	1 066	0,9	23	3 054	1,1	1 320	1,3	1 691	1,0
Caen	3	2,0	914	1,6	19	2 521	2,1	1 112	2,4	1 358	1,8
Clermont-Ferrand	4	2,9	1 227	2,6	29	3 305	3,2	1 396	3,5	1 861	3,0
Corse	1	3,4	448	3,8	12	1 824	7,6	709	7,9	1 072	7,3
Créteil	21	6,0	10 770	5,9	143	28 179	6,1	11 375	6,2	16 509	6,0
Dijon	2	1,3	754	1,2	10	1 133	0,8	530	1,0	592	0,7
Grenoble	1	0,4	242	0,2	9	1 126	0,4	518	0,5	599	0,3
Lille	28	8,6	11 299	7,3	205	31 933	8,3	13 313	8,6	18 087	8,1
Limoges	1	1,3	390	1,4	4	650	1,1	267	1,2	371	1,0
Lyon	9	4,3	3 818	3,5	74	13 602	5,0	6 068	5,5	7 382	4,5
Montpellier	6	3,0	2 356	2,2	38	6 667	2,9	2 761	3,3	3 828	2,7
Nancy-Metz	5	2,2	1 844	2,0	35	5 194	2,5	2 163	2,7	2 941	2,3
Nantes	8	3,3	2 001	1,9	46	6 579	2,6	3 012	3,1	3 555	2,3
Nice	6	4,2	3 019	3,5	44	7 364	4,2	3 068	4,6	4 142	3,8
Orléans-Tours	8	3,4	2 707	2,6	53	7 699	3,3	3 242	3,7	4 338	3,0
Paris	4	3,6	1 428	2,5	32	6 364	4,6	2 658	4,7	3 662	4,5
Poitiers	5	3,1	1 450	2,2	38	4 244	2,9	1 845	3,4	2 307	2,6
Reims	4	3,1	1 515	2,8	19	2 509	2,1	1 070	2,3	1 393	1,9
Rennes	2	0,9	632	0,7	12	1 582	0,8	714	0,9	846	0,7
Rouen	11	6,6	3 221	4,0	62	8 108	4,6	3 501	5,2	4 510	4,2
Strasbourg	6	4,1	2 801	3,7	36	6 272	3,7	2 478	3,9	3 677	3,6
Toulouse	7	3,0	2 460	2,3	59	7 400	3,1	3 387	3,8	3 912	2,7
Versailles	22	5,2	9 628	4,2	152	26 582	4,7	11 047	5,0	15 297	4,6
France métropolitaine	209	4,1	85 065	3,6	1 422	225 744	4,1	94 426	4,4	128 348	3,8
Guadeloupe	5	11,1	1 831	6,7	24	2 929	5,5	1 126	5,7	1 763	5,4
Guyane	12	42,9	8 467	44,9	56	15 411	38,2	5 426	38,3	9 781	38,0
Martinique	9	20,9	3 988	18,7	43	6 369	15,3	1 167	7,5	5 083	19,6
La Réunion	19	25,0	13 851	24,7	157	30 782	27,4	11 080	27,0	19 370	27,6
DOM	45	23,4	28 137	22,8	280	55 491	22,4	18 799	20,8	35 997	23,3
France métro. + DOM	254	4,8	113 202	4,5	1 702	281 235	4,9	113 225	5,1	164 345	4,7

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).
Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 26 collèges en RAR, soit 12,4 % des collèges de l'académie. 12 014 collégiens sont scolarisés en RAR, soit 10,5 % des collégiens de l'académie. 129 écoles sont en RAR, accueillant 23 112 élèves, soit 9,2 % des écoliers de l'académie.

[2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2010 (%)
(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en RAR	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,1	57,4	35,0	42,6
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,2	18,5	38,0	31,3
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	24,6	20,2	12,2	13,7

RAR : Réseau « ambition réussite » ; RRS : Réseau de réussite scolaire ; EP : Éducation prioritaire.

Présentation

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 4 940 écoles publiques et 824 collèges publics [1]. Dans ces établissements, sont scolarisés 12,6 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 725 600 élèves, et 15,1 % des collégiens, soit 379 200 élèves.

Les académies offrent des situations contrastées. Les réseaux de réussite scolaire sont relativement plus importants dans les DOM, où 22,8 % des écoliers et 27,5 % des collégiens y sont scolarisés contre respectivement 12,1 % et 14,4 % en France métropolitaine.

Dans le premier degré, la part des écoliers relevant des réseaux de réussite scolaire est inférieure à 5 % dans cinq académies (Nice, Poitiers, Caen, Clermont-Ferrand et Toulouse) et supérieure à 20 % dans trois (Créteil, Paris, Corse). Dans les DOM, elle varie entre 16 % en Martinique et 28 % en Guyane. En France métropolitaine, 12,7 % des élèves de maternelle sont en RRS et 11,7 % des élèves d'élémentaire, contre respectivement 19,8 % et 24,4 % dans les DOM.

La part des collégiens en RRS est de l'ordre de 5 % dans les académies de Nice et de Toulouse, et s'élève à plus de 20 % pour quatre académies : Paris, Lille, Créteil et la Corse. Dans les DOM, elle est toujours supérieure à 20 % et atteint 39 % en Guyane.

Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 57,4 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 35,0 % dans les établissements hors réseau « ambition réussite » (RAR) et RRS [2]. Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 20,2 % de ceux issus des écoles RRS sont en retard à l'entrée en sixième, contre 12,2 % hors RAR et RRS.

Définitions

La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

À la rentrée 2010, de façon expérimentale, le programme ECLAIR (écoles, collèges, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a été mis en place dans 105 établissements (Circulaire n° 2010-096 du 7/07/2010). Il sera étendu à la rentrée 2011.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 98.15, 98.16.

- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%	Effectifs (1)	%	Effectifs (1)	%
Aix-Marseille	39	18,6	19 882	17,4	243	32 245	12,8	13 585	14,2	18 317	11,8
Amiens	24	13,9	12 047	14,7	151	16 805	8,8	6 420	8,9	10 120	8,7
Besançon	15	13,2	5 935	12,5	81	9 035	8,2	3 728	8,7	5 087	7,6
Bordeaux	41	16,3	16 433	13,6	427	37 861	14,2	15 007	15,1	22 456	13,7
Caen	9	6,1	3 419	6,1	42	5 476	4,5	2 217	4,8	3 140	4,2
Clermont-Ferrand	9	6,5	3 587	7,7	42	5 008	4,8	1 999	5,0	2 890	4,6
Corse	14	48,3	6 179	52,1	91	10 352	43,1	3 899	43,4	6 366	43,1
Créteil	105	30,1	53 373	29,4	529	105 503	22,9	41 864	22,9	62 785	22,8
Dijon	28	17,5	10 777	16,5	153	12 900	9,1	5 260	9,9	7 446	8,5
Grenoble	32	13,2	15 906	12,5	222	33 824	11,6	14 067	12,7	19 405	10,8
Lille	79	24,2	34 846	22,4	505	71 753	18,7	28 396	18,3	42 210	18,8
Limoges	5	6,5	1 924	7,1	35	3 299	5,7	1 403	6,4	1 852	5,2
Lyon	38	18,2	19 105	17,3	193	35 448	13,0	15 604	14,3	19 424	12,0
Montpellier	22	11,1	11 276	10,7	144	21 399	9,4	8 498	10,0	12 601	9,0
Nancy-Metz	29	12,7	11 253	12,0	187	21 274	10,1	7 919	9,8	13 062	10,1
Nantes	20	8,3	7 774	7,5	137	16 601	6,6	7 049	7,2	9 360	6,1
Nice	7	4,9	4 365	5,1	45	6 945	3,9	2 806	4,2	4 040	3,7
Orléans-Tours	21	9,1	7 898	7,7	133	17 501	7,6	7 402	8,5	9 885	6,9
Paris	29	25,9	12 551	22,3	183	37 424	27,3	14 861	26,5	22 366	27,8
Poitiers	9	5,6	3 941	5,9	47	5 842	4,0	2 372	4,4	3 363	3,8
Reims	25	19,1	10 100	18,9	108	13 985	11,5	6 018	12,8	7 712	10,5
Rennes	17	8,0	5 570	6,3	98	11 333	5,5	4 905	6,0	6 358	5,2
Rouen	39	23,4	15 364	19,1	161	21 949	12,4	8 541	12,7	13 149	12,2
Strasbourg	13	8,8	6 362	8,4	60	11 241	6,7	4 269	6,7	6 848	6,6
Toulouse	19	8,1	5 827	5,5	160	11 218	4,8	4 495	5,0	6 563	4,6
Versailles	82	19,3	39 607	17,2	506	93 029	16,6	39 121	17,6	53 386	15,9
France métropolitaine	770	15,2	345 301	14,4	4 683	669 250	12,1	271 705	12,7	390 191	11,7
Guadeloupe	11	24,4	6 648	24,5	57	9 930	18,8	3 655	18,6	6 122	18,7
Guyane	11	39,3	7 372	39,1	38	11 390	28,2	3 294	23,2	7 957	30,9
Martinique	11	25,6	4 646	21,8	41	6 866	16,4	538	3,5	6 255	24,1
La Réunion	21	27,6	15 238	27,2	121	28 153	25,0	10 455	25,4	17 405	24,8
DOM	54	28,1	33 904	27,5	257	56 339	22,8	17 942	19,8	37 739	24,4
France métro. + DOM	824	15,7	379 205	15,1	4 940	725 589	12,6	289 647	13,0	427 930	12,2

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).
Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 39 collèges en RRS, soit 18,6% des collèges de l'académie. 19 882 collégiens sont scolarisés en RRS, soit 17,4 % des collégiens de l'académie. 243 écoles sont en RRS ; elles accueillent 32 245 élèves, soit 12,8 % des écoliers de l'académie.

[2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2010 (%)
(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en RAR	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,1	57,4	35,0	42,6
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,2	18,5	38,0	31,3
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	24,6	20,2	12,2	13,7

RAR : Réseau « ambition réussite » ; RRS : Réseau de réussite scolaire ; EP : Éducation prioritaire.

Présentation

La concentration des établissements publics en zone urbaine sensible (ZUS) peut être mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre total d'établissements publics [1].

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 407 écoles sont situées en ZUS, soit 7,0 % de l'ensemble des écoles.

473 collèges (9,0 % des collèges) sont implantés en ZUS. Ils accueillent 218 100 collégiens. Le nombre d'élèves scolarisés dans un collège en ZUS fléchit de 1,6 % alors que, sur l'ensemble du territoire, l'effectif de collégiens est relativement stable (+ 0,4 %).

119 lycées d'enseignement général et technologique (7,6 % des lycées généraux et technologiques) et 93 lycées professionnels (9,6 % des lycées professionnels) sont en ZUS. 135 500 lycéens y sont scolarisés. Le nombre de lycéens a diminué dans les établissements en ZUS (- 1,2 %) alors qu'il a augmenté dans l'ensemble des lycées (+ 1,4 %). Les fermetures d'établissements expliquent la réduction du nombre d'établissements en ZUS (60 écoles et 3 collèges de moins qu'en 2009).

Cette comparaison avec l'ensemble de la population scolaire est complétée par une comparaison académique sur la base de la population urbaine : la concentration des établissements publics en ZUS est mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre d'établissements publics en zone urbaine [2].

À l'exception de l'académie de Limoges, chaque académie comporte des établissements en ZUS.

Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit à 9,3 %, avec des variations académiques allant de 4,3 % pour l'académie de Toulouse à 21,8 % pour celle de Corse.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit, pour la France métropolitaine, à 12,0 %. Il varie de 4,7 % pour l'académie de Toulouse à 24,4 % pour celle de Reims.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 9,4 % pour la métropole. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS. La concentration varie de 1,6 % pour l'académie de Strasbourg à 26,8 % pour celle de Reims.

Dans les DOM, les pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de La Réunion (18,2 % des écoles, 26,9 % des collèges et 22,0 % des lycées).

Définitions

Champ

Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, hors EREA.

Zones urbaines sensibles (ZUS)

Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996, dont une à Mayotte. Un établissement ou une école sont « en ZUS » s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Tous les jeunes habitant en ZUS ne sont pas scolarisés dans un établissement en ZUS et les établissements en ZUS accueillent des élèves qui ne résident pas en ZUS. Sont étudiés ici les établissements situés en ZUS et la population qu'ils accueillent.

Notion de zone urbaine

Elle est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER). Une ZAUER se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en métropole à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

- Rapport 2010 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2010.

[1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, hors EREA)

	Nombre en ZUS	Nombre total d'établissements	% en ZUS (1)
Écoles	3 407	48 520	7,0
Collèges	473	5 253	9,0
Lycées	212	2 549	8,3

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre total d'établissements publics.

[2] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) par académie à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, hors EREA)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	225	14,7	30	16,5	7	7,0	2	5	14 956	4 722
Amiens	21	129	8,2	13	11,0	16	21,9	6	10	6 771	8 697
Besançon	23	94	10,3	9	12,5	5	11,4	2	3	4 016	2 783
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 123	5 620
Caen	12	47	6,6	11	14,5	8	15,7	5	3	4 559	5 296
Clermont-Ferrand	17	59	8,6	8	13,3	5	12,8	3	2	3 913	3 790
Corse	5	27	21,8	2	15,4	-	-	-	-	1 197	-
Créteil	68	412	16,3	43	12,4	8	4,5	5	3	20 713	5 616
Dijon	22	92	7,8	12	14,5	7	15,2	5	2	4 866	4 407
Grenoble	24	104	5,3	13	7,3	7	6,5	3	4	4 782	3 441
Lille	73	298	10,7	31	10,2	20	11,6	8	12	14 117	8 435
Limoges	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	40	163	10,1	19	11,0	12	10,6	6	6	10 065	6 901
Montpellier	28	125	10,5	23	18,4	7	11,9	3	4	11 297	7 350
Nancy-Metz	38	106	5,5	21	12,1	6	6,7	5	1	8 978	4 531
Nantes	29	115	8,8	22	13,6	10	11,2	5	5	7 663	5 890
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,5	2	-	3 668	2 020
Orléans-Tours	30	116	8,3	22	15,4	4	5,1	2	2	7 758	2 489
Paris	9	47	7,1	6	5,4	4	3,9	3	1	2 907	1 476
Poitiers	14	64	7,5	8	10,5	9	16,4	5	4	3 237	4 554
Reims	31	88	10,2	19	24,4	15	26,8	8	7	7 832	6 945
Rennes	20	53	4,9	15	11,6	4	4,9	3	1	6 414	2 950
Rouen	25	116	7,7	20	14,1	9	13,0	6	3	6 617	5 969
Strasbourg	19	93	6,7	17	12,9	1	1,6	1	-	8 158	1 061
Toulouse	14	60	4,3	6	4,7	3	3,5	1	2	2 645	1 192
Versailles	80	509	15,7	56	13,2	21	10,8	17	4	27 151	17 562
France métropolitaine	717	3 283	9,3	447	12,0	200	9,4	110	90	200 403	123 697
Guadeloupe	8	19	8,3	4	12,5	1	5,3	1	-	2 432	1 111
Guyane	6	4	4,9	-	-	1	10,0	1	-	-	1 062
Martinique	4	19	10,4	4	13,3	1	5,3	-	1	1 964	465
La Réunion	15	82	18,2	18	26,9	9	22,0	7	2	13 269	9 147
DOM	33	124	13,1	26	18,1	12	13,5	9	3	17 665	11 785
France métro. + DOM	750	3 407	9,4	473	12,2	212	9,5	119	93	218 068	135 482

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements publics implantés en zone urbaine.

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan « Universités 2000 » qui a permis, à partir de 1991, la création d'universités, d'antennes universitaires et d'IUT, ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques ont été rattachées à des universités.

Depuis cette multiplication rapide durant les années quatre-vingt-dix, la tendance au regroupement des structures correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. Ainsi, en 2008, l'université de Strasbourg regroupe les trois anciennes universités strasbourgeoises.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. L'Institut national polytechnique (INP) de Grenoble a pris ce statut en 2007 et l'INP de Bordeaux en 2009. En 2010, la France métropolitaine et les DOM comptent 79 universités (y compris le CUFR d'Albi) et 11 grands établissements [1]. Le nombre d'établissements ayant des STS a fortement progressé jusqu'en 2003 pour se stabiliser autour de 2 100. Depuis 2006, ce nombre progresse : 51 établissements supplémentaires proposent des STS en 2010 (+ 2,3 %). Le nombre d'établissements ayant des CPGE augmente de 13 unités en 2010 (+ 3,0 %).

Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contrecoup a été constaté (- 1,6 %), suivi d'une stabilisation en 2006. Le nombre d'écoles d'ingénieurs diminue ensuite en 2007 et 2008, avant de quasiment se stabiliser en 2009. Il progresse de six unités en 2010 et celui des écoles de commerce d'une.

La centralisation des universités reste forte : 20 % d'entre elles sont situées en Île-de-France [2]. De même, pour les écoles d'ingénieurs hors université, les écoles de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 23 % et 27 %. Au contraire, les établissements avec STS, les IUT et, surtout, les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en province (entre 84 % et 87 % de ces établissements sont provinciaux).

Définitions

Universités

Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université ; le CUFR de Nîmes est devenu une université en 2007.

Grands établissements

Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux.

Écoles d'ingénieurs

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique). Depuis 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique (IUFM non universitaires dans [1]) qui le sont depuis 2010-2011.

CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

Autres écoles

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP et enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Universités (1)	80	82	82	81	81	81	81	79	79	79
IUT	112	112	113	114	114	114	114	115	114	114
IUFM universitaires								27	27	
IUFM non universitaires	30	30	30	30	30	30	30	3	3	
Grands établissements	8	8	8	9	9	9	10	10	11	11
STS (2)	2 068	2 100	2 118	2 116	2 109	2 125	2 133	2 182	2 207	2 258
dont : publiques	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319	1 335	1 335	1 358
privées	793	807	811	805	797	802	814	847	872	900
CPGE (2)	403	403	405	406	407	406	414	422	429	442
dont : publiques	311	312	314	315	317	318	324	331	337	345
privées	92	91	91	91	90	88	90	91	92	97
Écoles d'ingénieurs	243	243	244	250	246	247	240	231	232	238
dont : publiques, dépendantes des universités	68	69	66	70	69	70	74	59	57	59
publiques, dépendantes des INP	19	20	20	21	21	21	11	10	10	10
publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2
publiques, indépendantes des universités	85	83	83	85	84	86	85	92	94	97
privées	68	68	72	71	69	67	68	68	69	70
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	234	225	228	227	223	219	210	206	212	213
Établissements universitaires privés	19	15	13	13	13	13	13	13	12	12
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	5	6	5
Écoles d'architecture	23	23	23	23	23	23	20	21	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	229	243	238	237	236	235	242	233	237	235
Écoles paramédicales hors université (3)	420	409	420	420	418	412	410	409	414	414
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	133	143	147	143	161	180	188	202	202	202
Autres écoles de spécialités diverses	212	219	221	222	217	212	206	198	203	197
dont : écoles juridiques et administratives	64	64	61	62	57	58	56	52	52	51
écoles de journalisme et écoles littéraires	23	24	25	25	25	24	25	23	27	29
écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les deux CUFR de Albi et Nîmes. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

(2) Établissements disposant de STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Données 2009-2010 reconduites en 2010-2011.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Structures relevant des universités			STS	CPGE	Écoles d'ing. indépendantes des univ.	Écoles de commerce, gestion, compta.	Autres établissements
	Universités (1)	IUT	Écoles d'ing. dépendantes des univ.					
Aix-Marseille	4	3	3	94	18	5	10	77
Amiens	1	3		66	8	4	4	31
Besançon	1	2	1	49	9	2	4	17
Bordeaux	5	6	2	109	12	9	20	59
Caen	1	3	2	55	10	4	4	34
Clermont-Ferrand	2	2	2	47	11	4	3	28
Corse	1	1		7	2		2	4
Dijon	1	3	2	61	12	2	5	33
Grenoble	4	5	3	108	15		5	54
Lille	6	8	4	125	25	11	8	107
Limoges	1	1	1	32	4	2	3	20
Lyon	4	5	2	120	23	11	18	111
Montpellier	5	4	1	117	13	6	9	70
Nancy-Metz	3	8	3	79	15	14	1	45
Nantes	3	6	4	146	25	16	14	75
Nice	2	2	2	59	13	4	6	34
Orléans-Tours	2	6	2	80	10	3	3	30
Poitiers	2	3	1	69	9	3	6	24
Reims	1	2	1	54	9	2	11	18
Rennes	4	8	5	137	24	17	6	84
Rouen	2	3	1	69	13	4	2	27
Strasbourg	2	5	6	61	13	2	2	42
Toulouse	4	5	1	107	17	13	12	80
Total province	61	94	49	1 851	310	138	158	1 104
Paris	7	2	2	85	49	14	38	186
Créteil	4	9	4	116	30	10	3	65
Versailles	5	7	2	131	39	17	12	85
Total Île-de-France	16	18	8	332	118	41	53	336
France métropolitaine	77	112	57	2 183	428	179	211	1 440
Guadeloupe	1			19	4			8
Guyane		1		4	2			2
Martinique				18	4		1	9
La Réunion	1	1	2	34	4		1	9
France métro. + DOM	79	114	59	2 258	442	179	213	1 468

(1) Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.